

Document n°13 A

**Assemblée générale du Réseau "Sortir du nucléaire"
19 et 20 mars 2011**

Liste des motions

Motions proposées par les groupes membres du Réseau « Sortir du nucléaire »

Partie 1 – Motions proposées au vote de l'Assemblée générale (p. 1 à 6)

Les motions n°1 à n°6 sont recevables et proposées directement au vote de l'Assemblée générale.

Partie 2 – Motions considérées non recevables par le CA, sur la recevabilité desquelles l'Assemblée générale aura à se prononcer (p.7 à 14)

Les motions n°7 à 16 sont considérées comme non recevables par le Conseil d'administration. Toutefois, dans un souci de démocratie, le CA souhaite que l'AG se prononce elle-même sur la recevabilité de ces motions. Toute motion déclarée recevable par l'AG serait alors soumise au vote, malgré l'avis du CA.

Modalités importantes

Suivant notre règlement intérieur, il est indispensable qu'un représentant du groupe qui a proposé une motion soit présent à l'AG pour la présenter et pour participer aux discussions. En cas d'absence, un mandat devra être donné au représentant d'un autre groupe présent à l'AG pour soutenir ou pour reprendre cette motion à son compte et ainsi la présenter lors de l'AG.

Notre règlement intérieur dispose également que les votes concernant les motions n'interviendront qu'après présentation et débats de toutes les motions. Il en sera de même pour les propositions d'actions. Dans l'hypothèse où une motion et une proposition d'action seraient présentées de pair comme compléments logiques, elles seront discutées conjointement et votées pendant le débat sur les propositions d'actions. Cette procédure a pour but d'éviter une simple juxtaposition de campagnes ou de motions qui s'ajouteraient les unes aux autres sans cohérence globale ni lien stratégique suffisants. En outre, comme il est impossible en pratique de tout mener à bien simultanément, les participants à l'AG devront veiller à faire des choix qu'ils jugeront prioritaires et compatibles.

Partie 1 - Motions proposées au vote de l'Assemblée générale

MOTION N°1

Motion présentée par STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs (76)

Titre: Rassembler le mouvement antinucléaire

Arguments et considérants :

L'action anti-nucléaire en France se trouve aujourd'hui dans une situation difficile qui se traduit par notre incapacité collective à organiser de vastes mobilisations et à élargir notre audience auprès du grand public, des élus et des services administratifs. Généralement on nous considère comme des gens sympathiques voire compétents mais trop minoritaires pour être réellement entendus.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. Il convient de les regarder avec la plus grande lucidité possible afin de déterminer ce qui est nécessaire pour gagner ce que nous recherchons tou(te)s, à savoir la fin du nucléaire qu'il soit civil ou militaire.

1. Le mouvement anti-nucléaire a connu une rupture majeure au cours des dix dernières années. Le passage de témoins entre les premières générations et ceux qui aujourd'hui s'efforcent d'agir ne s'est pas réellement fait. Se pose aujourd'hui avec insistance la question d'intégrer les expériences du passé et de penser de nouveaux outils de mobilisation et d'information adaptés à notre temps.

2. Une culture protestataire marque encore profondément le mouvement anti-nucléaire et nourrit des disputes qui n'ont pas lieu d'être en particulier parce qu'elles nous affaiblissent et ruinent notre crédibilité. Se pose aujourd'hui la nécessité de reconnaître que tous les modes d'actions sont possibles et utiles. Agir en réseau implique d'accepter la diversité des modes d'actions pour mieux les associer et finalement accroître nos capacités collectives. Nos différences sont notre force.

3. Une trop grande centralisation du mouvement anti-nucléaire est dès lors préjudiciable à développement serein des discours et des pratiques anti-nucléaires. Nul ne peut s'arroger la capacité à dire le bien et le juste. Le mouvement anti-nucléaire n'a pas besoin de maîtres de vérités. Bien au contraire notre culture commune écologiste nous amène toutes et tous à concevoir la nécessité d'un organe de mutualisation et de soutien de chaque lutte locale plutôt que constituer un bloc monolithique dont les orientations ne feront jamais consensus.

La Charte du Réseau sortir du nucléaire est plus que jamais d'actualité et nous invite à rassembler le plus grand nombre d'acteurs collectifs et individuels sensibilisés aux questions écologiques, énergétiques, politiques et sociales inhérentes à la critique du nucléaire.

1. La vocation du Réseau Sortir du nucléaire est de soutenir, mutualiser et accroître l'impact social, politique et technique des actions des différents groupes et collectifs anti-nucléaires à différentes échelles locales, nationales, européennes et internationales.

2. L'ensemble des associations, collectifs, syndicats, partis politiques et des entreprises forme le Réseau sortir du nucléaire comme un mouvement hétérogène et différencié où chacun selon sa singularité œuvre à la sortie du nucléaire.

3. Les relations entre les membres individuels et collectifs du Réseau sortir du nucléaire doivent être guidées par les principes de convivialité, de solidarité et de respect mutuel puisque les différentes cultures et pratiques anti-nucléaires ne s'opposent aucunement mais se renforcent les unes les autres.

Le Réseau Sortir du nucléaire doit être organisé de façon à apporter aide et conseil à chaque militant(e)s, groupes et collectifs anti-nucléaires locaux ou régionaux. Pour ce faire, il doit disposer de moyens financiers et humains mais aussi des ressources documentaires, techniques et juridiques qui soient utiles à tou(te)s.

|| **VOTE : Êtes-vous pour ou contre la motion présentée par STOP-EPR Ni à Penly ni ailleurs ?**

MOTION N°2
Motion présentée par Médiane (84)

Titre : Demande de l'abandon du projet ITER à Cadarache, Bouches-du-Rhône

Arguments et considérants :

- Considérant le gouffre financier que représente ce projet (le budget initial de 5 milliards d'euros s'est transformé en 17 milliards fin 2010) de recherche fondamentale c'est à dire que le défi scientifique de réaliser une expérience de quelques secondes n'est pas sûr d'aboutir
- Considérant qu'il est urgent aujourd'hui de développer les véritables énergies alternatives et renouvelables en dotant la recherche et le développement de ces secteurs de budgets véritablement conséquents ;
- Considérant que nombre de scientifiques, et non des moindres, ne sont pas convaincus de la faisabilité de ce réacteur de fusion et ont alerté sur sa dangerosité ;
- Considérant que, si l'on admet l'hypothèse que l'expérience initiale peut réussir, il existera encore 2 grandes inconnues à la mise en place de la phase industrielle de production d'énergie : comment trouver le tritium (rare) nécessaire à la fusion et comment récupérer la chaleur du « chaudron virtuel » ;
- Considérant que le réacteur va être construit sur une faille sismique ;
- Considérant qu'à la base du projet se trouve le tritium, gaz radioactif dont les dangers apparaissent aujourd'hui largement sous-estimés et qu'il conviendrait avant tout de mener les études nécessaires pour en connaître les dangers sur la santé des populations
- Considérant que cette recherche fondamentale va entraîner une quantité énorme de déchets radioactifs ingérables alors que sa conclusion est hypothétique ;
- Considérant que la population n'a pas été correctement informée ni consultée ;

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

Le Réseau s'oppose à ce gaspillage financier, refuse le soleil en boîte en utilisant les rayons directs, et demande l'arrêt de ce projet.

MOTION N°3
Motion présentée par Médiane (84)

Titre : Demande de l'abandon du moratoire sur le photovoltaïque

- Arguments et considérants :** Considérant que par le décret du 2 décembre 2010 instituant un moratoire de 3 mois pour la conclusion d'un contrat d'achat d'électricité produite par des centrales photovoltaïques d'une puissance supérieure à 3 KW, cette filière en pleine expansion va être durement affectée ;
- Considérant que les professionnels du photovoltaïque ont présenté un recours au Conseil d'Etat qui a été rejeté le 28 janvier avec entre autre le motif « pas d'urgence à suspendre le décret contesté » ;
 - Considérant que la limite de la filière à 500 MGW par an est en contradiction avec le développement de l'énergie solaire qui était en plein développement (création de plus de 30 000 emplois en 4 ans) ;

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

Le Réseau s'élève contre cet état de fait et soutient la filière photovoltaïque.

MOTION N°4
Motion présentée par SDN 32 (32)

Titre: Prise de position du Réseau Sortir du Nucléaire sur le LHC (Large Hadron Collider), collisionneur géant de particules lourdes, du CERN (Centre Européen de Recherche Nucléaire), situé près de Genève (frontière franco-suisse)

Arguments et considérants :

- Considérant que le LHC, collisionneur géant de particules lourdes du CERN (Centre Européen de Recherche Nucléaire), est une installation à efficacité et rentabilité incertaines,
- Considérant que le LHC peut engendrer des « objets potentiellement dangereux » imprévisibles (mini trous noirs...),
- Considérant que le LHC peut provoquer des fuites de gaz et un rayonnement pouvant intoxiquer ou irradier les travailleurs du centre,
- Considérant que cette installation consomme des quantités énormes d'électricité, tout comme une machine à fusion (Laser Mégajoule et ITER),
- Considérant que les découvertes nouvelles en physique fondamentale, pouvant être obtenues par le LHC, restent très aléatoires et douteuses,
- Considérant que les seules retombées du LHC risquent d'être des technologies utilisables pour des filières nucléaires dont la nocivité est reconnue,
- Considérant que cette gigantesque installation, financée principalement par la France, se révèle être un gouffre budgétaire, au détriment du financement d'autres domaines scientifiques fondamentaux et appliqués, eux socialement nécessaires,

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

Le Réseau "Sortir du nucléaire" se prononce contre la poursuite du fonctionnement du LHC, lequel a déjà connu, dès sa mise en service en 2008, une grave avarie augmentant considérablement ses lignes budgétaires.

MOTION N°5
Motion présentée par « Sortir Du Nucléaire Tarn et Promouvoir les
Energies Renouvelables » (81) et le collectif « Armes nucléaires STOP » (75)

Titre: Désarmement

Arguments et considérants : Proposition de motion « Désarmement » présentée par SDN TePLeR (SDN 81) et le collectif « Armes nucléaires STOP »

L'association « Sortir Du Nucléaire Tarn et Promouvoir les Énergies Renouvelables » (SDN 81) tente, à son niveau, de sensibiliser aux dangers liés à l'industrie nucléaire. L'industrie nucléaire est intimement liée à la production d'armements. Malgré toutes les ambitions affichées par les grandes puissances nucléaires de contrôler, de limiter et de réduire leurs arsenaux nucléaires, force est de constater que les volontés déclarées ne sont que des vœux pieux. Par exemple, la France modernise son arsenal en développant son missile M51 (qui devrait remplacer le M 45).

Le nouveau traité START, comme les traités précédents, demeure insuffisant dans ses ambitions.

Les armes nucléaires ainsi que l'industrie nucléaire militaire sont des menaces permanentes pour l'avenir de la paix et de la sécurité pour l'humanité et la planète :

- risques de prolifération de matières radioactives ;
- risques de prolifération des technologies nucléaires militaires vers de potentielles dictatures et des États non pacifiques ;
- risques de guerre nucléaire (soit par déclenchement inopiné des niveaux d'alerte actuel, soit par utilisation agressive d'un pays doté de l'arme nucléaire, soit par utilisation par un groupe terroriste...)

- risques liés à l'industrie nucléaire...

Pour faire écho à l'appel de Monsieur Tadadoshi Akiba, maire d'Hiroshima, lors d'une réunion préparatoire de la Conférence de Révision du traité de Non Prolifération de New York, « (...) pour une action sans équivoque vers le démantèlement et la destruction de toutes les armes nucléaires selon un calendrier clairement établi (...) avec une Convention qui établirait un programme irréversible et vérifiable pour la complète élimination de ces armes (...). » ;

Pour répondre au rappel du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, d'éliminer les armes nucléaires ; Conformément aux textes de délibérations des Conférences d'examen du Traité de non-prolifération, il nous semble important que :

- le Réseau Sortir Du Nucléaire exige des mesures immédiates de désarmement nucléaire unilatéral à chacun des pays nucléarisés.
- le Réseau Sortir Du Nucléaire s'engage fermement en faveur du désarmement unilatéral.

Le désarmement nucléaire ne suffit pas. Des sous produits de l'industrie nucléaire (uranium appauvri...) sont aussi utilisés dans ce qu'il est convenu d'appeler les armes conventionnelles.

Si un désarmement nucléaire débouche sur un renforcement, une sophistication de l'armement « conventionnel » ou sur une modification des législations en faveur de ces armes là, nous n'aurions rien gagné sur le chemin du désarmement et de la paix.

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

Devant de telles considérations, l'Assemblée Générale du Réseau « Sortir Du nucléaire » soutiendra les initiatives allant dans le sens de :

- l'interdiction de la fabrication et de l'importation d'armements sur le territoire de son influence ;
- la reconversion en vue d'intérêts civils, pacifiques et humanitaires des usines, établissements et arsenaux travaillant actuellement pour les armées et la guerre ;
- la destruction ou/et la transformation des armements et engins de guerre ;
- la dissolution de toutes les armées ;
- la promotion d'une défense civile non-violente ;
- l'action internationale pour mettre en place et/ou renforcer des organismes de Sécurité Commune et pour rechercher les issues non-violentes aux conflits ;
- la dissolution de l'OTAN.

MOTION N°6

Motion présentée par « Vivre sans le Danger Nucléaire de Golfech » (47)
et SdN Loire et Vilaine (44)

Titre : Pour que fasse partie des axes forts de la stratégie du Réseau, le combat contre le négationnisme de l'Organisation Mondiale de la Santé

Arguments et considérants :

- Considérant que l'argument majeur qui nous motive à sortir du nucléaire est le danger qu'il représente pour la santé des populations
- Considérant comme capital le rôle joué par l'OMS dans la négation des conséquences sanitaires de l'industrie nucléaire, notamment sur les conséquences de Tchernobyl
- Considérant que cette négation permet au lobby nucléaire de continuer à communiquer sur sa non-nocivité notamment des faibles doses et à apparaître comme une énergie « propre »
- Considérant qu'obtenir l'indépendance de l'OMS vis à vis de l'AIEA et par conséquent une information réelle des conséquences de Tchernobyl et des effets des radiations induites par l'industrie nucléaire sur la santé aurait inversement un effet très positif en faveur de l'arrêt du nucléaire dans l'opinion publique mondiale
- Considérant que du point de vue stratégique, il est indispensable de continuer cette dénonciation, notamment par l'action de vigie permanente devant le siège de l'OMS

- Considérant que depuis le le 26 avril 2007, cette dénonciation permanente du négationnisme de l'OMS est en grande partie assurée par des adhérentes et adhérents de groupes fédérés par le Réseau
- Considérant que le Réseau fut au départ l'organisation qui apporta de manière déterminante sa collaboration pour la création du Collectif IndépendentWHO,

VOTE :

Êtes-vous pour ou contre :

- **que la négation des conséquences sanitaires du nucléaire par l'Organisation Mondiale de la Santé figure en permanence en première page du site du réseau.**
- **qu'un appel permanent pour participer à la vigie y figure avec un lien pour accéder au site d'IndependentWHO**
- **que le négationnisme de l'OMS soit rappelé par un encadré bref mais explicite (ex : un logo) dans toutes les communications du Réseau qui font état des problèmes de santé liés au radiations**

Partie 2 – Motions considérées non recevables par le CA, sur la recevabilité desquelles l'Assemblée générale aura à se prononcer

Le conseil d'administration a considéré comme non recevables les motions qui suivent. Toutefois, dans un souci de démocratie, le CA souhaite que l'AG se prononce sur la recevabilité de ces motions, en répondant pour chacune d'entre elle à la question ci-dessous :

Êtes-vous POUR ou CONTRE que la motion n° X soit considérée comme recevable ?

Les motions n°7 à n°15 ont été considérées comme non recevables par le Conseil d'administration en vertu de l'article 31 du Règlement intérieur ci-dessous :

Article 31– Règlement Intérieur du Réseau « Sortir du nucléaire »

Une motion est un texte de dimension nationale ou internationale concernant l'orientation du Réseau "Sortir du nucléaire", une prise de position ou une décision stratégique importante. Elle doit permettre de préciser les points définis dans la Charte du Réseau "Sortir du nucléaire", et notamment ses priorités pour la ou les années à venir. Elle peut aussi permettre un vote "solennel" de soutien à une lutte ou à des victimes du nucléaire, ou de dénonciation d'une politique énergétique gouvernementale ou internationale. Une motion ne doit pas être une proposition de campagne (voir définition ci-dessous)

MOTION N°7

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30)

Titre : Révocation injustifiée du CA le 6 février 2010

Arguments et considérants : Le 3 janvier 2010, le Conseil d'administration (CA) du Réseau étant réuni à Paris, la majorité du CA a rejeté par un vote démocratique la demande du directeur Philippe Brousse de licencier le porte-parole Stéphane Lhomme.

Dès le lendemain, 4 janvier, et ce jusqu'à l'assemblée générale des 6 et 7 février, 12 salariés du Réseau se sont alors mis en grève pour soutenir la demande de licenciement de Stéphane Lhomme, ainsi qu'ils en avaient fait la menace quelques jours plus tôt par un courrier au CA.

Devant l'Assemblée générale, le 6 février 2010, en annonçant que la continuation de leur grève provoquerait rapidement la disparition du Réseau pour raisons financières, ces salariés ont contraint l'AG à révoquer l'ensemble du CA.

Il est donc avéré que, en menaçant de couler le Réseau, les salariés ont obtenu le remplacement des administrateurs qui ne leur convenaient pas. Il s'agit d'une manœuvre interne injustifiable.

VOTE:

Etes-vous pour ou contre l'adoption par l'AG de cette déclaration : "L'Assemblée générale du Réseau Sortir du nucléaire, réunie les 19 et 20 mars 2011 estime que la révocation du Conseil d'administration, le 6 février 2010, était injustifiée et n'aurait jamais dû avoir lieu. L'Assemblée générale affirme que les administrateurs qui se sont prononcés contre le licenciement de Stéphane Lhomme ont agi de façon démocratique et n'auraient jamais dû être révoqués."

MOTION N°8

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30)

Titre : Condamnation de la plainte en justice déposée contre des militants antinucléaires par le CA et le directeur Philippe Brousse

Arguments et considérants : Le 2 avril 2010, le CA et le directeur du Réseau Sortir du nucléaire ont déposé une plainte en justice contre Stéphane Lhomme et "contre X".

Cette plainte a été déposée à la suite de l'envoi sur les listes de diffusion du Réseau d'une lettre des administrateurs révoqués en violation des statuts en février 2010 et demandant le retour de la démocratie dans le Réseau. Même si le CA et le directeur s'en défendent, il est clair pour beaucoup de gens que les administrateurs signataires de la fameuse lettre sont visés par la formule "contre X".

Ce dépôt de plainte en justice est un acte indigne qui n'aurait jamais dû exister entre militants antinucléaires. Qui plus est, après investigations, le Procureur de Lyon a classé "sans suite" cette plainte, démontrant de fait qu'elle n'était pas seulement indigne mais aussi injustifiée. Cette plainte, qui a été évoquée à plusieurs reprises dans la presse, est une tache sur le mouvement antinucléaire et sur le Réseau. Elle doit être condamnée.

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

L'assemblée générale du Réseau Sortir du nucléaire condamne fermement le dépôt d'une plainte en justice le 2 avril 2010 par le CA et le directeur du Réseau Sortir du nucléaire contre Stéphane Lhomme et "contre X".

MOTION N°9

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30)

Titre : Condamnation du mensonge du CA lors du classement de la plainte contre Stéphane Lhomme + Condamnation du vote du CA de garder secrète la lettre du Procureur

Arguments et considérants : Par courrier du 27 octobre adressé au directeur du Réseau Philippe Brousse, le procureur de Lyon a annoncé avoir classé sans suite la plainte déposée le 2 avril 2010 par le CA du Réseau et le directeur à l'encontre de Stéphane Lhomme.

Dans son courrier, le procureur explique clairement avoir mené des investigations (le directeur Philippe Brousse a été longuement entendu et Stéphane Lhomme a été interrogé à deux reprises par les gendarmes) et que rien n'a pu être mis à jour pour corroborer les accusations portées contre Stéphane Lhomme.

Or, dans un courrier du 4 novembre 2010 envoyé aux groupes adhérents et sur les différentes listes de diffusion du Réseau, les administrateurs ont menti en affirmant : "Nous vous informons avec satisfaction que la demande de retrait de plainte effectuée par le CA le 18 juin dernier a porté ses fruits. En effet, le procureur vient de décider de classer l'affaire".

Pire : pour les besoins de leur tromperie, le CA et le directeur ont décidé (par un incroyable vote du CA) de garder secrète la lettre du procureur et de ne diffuser que celle de leur avocat qui accrédite la thèse mensongère. Il a fallu une mobilisation massive d'adhérents et de sympathisants pour contraindre le CA à diffuser la lettre du procureur.

VOTE :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption par l'AG de la déclaration suivante :

"L'AG condamne le mensonge du CA et du directeur qui ont tenté de faire croire que la plainte contre Stéphane Lhomme avait été classée sans suite du fait du retrait de plainte, alors qu'elle a été classée après investigation et sans aucune référence au retrait de plainte. L'AG condamne aussi le vote du CA qui a décidé de garder secrète la lettre du procureur."

MOTION N°10

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30) et Fédération anarchiste (75)

Titre de la motion proposée : Réhabilitation de Stéphane Lhomme

Arguments et considérants : En décembre 2009 et janvier 2010, le directeur Philippe Brousse a tenté d'obtenir le licenciement de Stéphane Lhomme, opération rejetée par le CA le 3 janvier lors d'un vote démocratique. Après une "grève" de 12 salariés pour soutenir la démarche de licenciement menée par le directeur, les administrateurs refusant le licenciement ont été révoqués (manœuvre contraire aux statuts) et remplacés par d'autres disposés à voter pour le licenciement de Stéphane Lhomme, ce qui a effectivement été le cas quelques temps plus tard. Pour "justifier" ce licenciement, le directeur et le nouveau CA ont porté de graves accusations contre Stéphane Lhomme, appuyant même ces accusations par un dépôt de plainte en justice. Or, après investigations, le procureur a classé "sans suite" cette plainte.

VOTE :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption par l'AG de la déclaration suivante :

"L'assemblée générale du Réseau Sortir du nucléaire affirme que Stéphane Lhomme a été injustement licencié le 8 avril 2010 et a été l'objet d'accusations injustes et indignes."

MOTION N°11

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30)

Titre : Respect du droit de grève et condamnation du dévoiement de ce droit lors de la "crise du Réseau"

Arguments et considérants : L'Assemblée générale du Réseau Sortir du nucléaire affirme son parfait respect du droit de grève mais elle condamne le dévoiement du droit de grève qui a été constaté début 2010 de la part de douze salariés du Réseau.

En effet, cette "grève" était en réalité une manœuvre d'appareil visant à faire débarquer les administrateurs et à obtenir le licenciement d'un collègue (Stéphane Lhomme n'était le supérieur hiérarchique de personne). Ceci est prouvé par le courrier du 2 décembre 2009 envoyé par les "grévistes" au Conseil d'administration :

"Nous, salariés du Réseau Sortir du nucléaire, affirmons notre soutien entier et sans réserve à Philippe Brousse, notre directeur et DRH (...) nous soutenons sa démarche de convocation de Stéphane Lhomme à un « entretien préalable en vue d'une éventuelle sanction disciplinaire pouvant conduire au licenciement » (...) Nous informons notre employeur, le CA du Réseau, que nous n'accepterons pas que Philippe Brousse soit empêché

de prendre les sanctions qu'il jugera nécessaires à l'issue de cet entretien. Dans le cas où le CA s'opposerait à la démarche de notre directeur et DRH, nous serions conduits à déposer un préavis de grève illimitée."

Le caractère artificiel de cette "grève" est d'ailleurs démontré par le ridicule des trois "conditions" avancées pour reprendre le travail (cf ci-dessous) : une obscure revendication d' "égalité de traitement" ; une invraisemblable demande que Stéphane Lhomme fasse des excuses par écrit... au directeur et au directeur financier (*) ; et le paiement des jours de grève

(c'était donc d'une grève...pour le paiement des jours de cette grève !)

En réalité, les "grévistes" ont repris le travail parce que leur objectif était atteint : les administrateurs ayant refusé le licenciement de Stéphane Lhomme avaient été débarqués.

(*) le directeur financier s'est indûment mêlé aux "grévistes" alors qu'il était prestataire extérieur ! Il s'agit d'une manœuvre dans la manœuvre, une double tromperie.

VOTE :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption par l'AG de la déclaration suivante :

"L'AG condamne le dévoiement du droit de grève qui a eu lieu dans le Réseau début 2010 (la grève doit être utilisée pour de vrais combats et non pour des manœuvres internes). Cette grève porte gravement tort à l'image du Réseau et au salariat : il est injustifiable d'avoir fait grève pour faire licencier un collègue (il n'était le supérieur hiérarchique de personne)."

MOTION N°12

Motion de Stéphane Lhomme

présentée par Tchernoblaye (33), SDN Cornouaille (29), ASVPP (54), Association "Pour l'AVENIR" (34), Association D. Senn (30)

Titre : Responsabilité première du directeur Philippe Brousse dans la crise du Réseau

Arguments et considérants : En décembre 2009, le directeur (aujourd'hui "coordinateur général") Philippe Brousse a délibérément ouvert la crise du Réseau en :

lançant de lui-même une procédure de licenciement contre Stéphane Lhomme

sommant les administrateurs de prendre position, scindant de fait le CA en deux

menaçant les administrateurs d'attaquer le Réseau en justice (*) s'ils ne se soumettaient pas

Qui plus est, comme le prouve le courrier qu'il a adressé le 15 décembre 2009 au CA, le directeur était parfaitement conscient des dégâts qu'il allait causer, même s'il avançait des considérations cyniques pour tenter de minimiser ces dégâts :

"Certains ont évoqué dernièrement leur crainte que le licenciement de Stéphane ne mette le Réseau en péril. Il est évident que Stéphane tire une importante part de sa légitimité, tant interne que publique, de son double statut de porte-parole et de salarié du Réseau. A partir du moment où ce statut lui sera retiré par son licenciement, sa légitimité se verra grandement amoindrie. Lui seront également retirés de droit l'autorisation de s'exprimer au nom du Réseau et les moyens de travail correspondant à son poste. Une communication adaptée devra être faite auprès des associations membres du Réseau" Par la suite, le directeur a aggravé la situation, en particulier en déposant une plainte en justice contre Stéphane Lhomme et "contre X".

VOTE :

Êtes-vous pour ou contre l'adoption par l'AG de la déclaration suivante :

"Que le directeur (aujourd'hui "coordonnateur général) ait agit seul ou "aidé", l'Assemblée générale constate qu'il est dans tous les cas le premier responsable de la crise qui cause tant de dommage au Réseau et au mouvement antinucléaire depuis plus d'un an."

MOTION N°13

Motion présentée par Tchernoblaye (33)

Note : Interpellé en janvier par Tchernoblaye sur le sujet visé par cette motion, le Conseil d'administration du Réseau lui a répondu par écrit. Dans cette réponse, le CA a confirmé que c'est bien à titre personnel que Stéphane Lhomme n'est pas autorisé à envoyer de message sur les listes électroniques de discussion du Réseau, et nullement en tant que président de Tchernoblaye. En effet, Stéphane Lhomme persiste depuis des mois à diffuser sur le web d'inacceptables attaques qui portent atteinte à la réputation du Réseau lui-même et à celle de plusieurs personnes exerçant des responsabilités diverses au sein de l'association.

Ce n'est pas l'adresse e-mail tchernoblaye@free.fr qui est bloquée sur les listes du Réseau, mais les messages provenant de l'ordinateur personnel de Stéphane Lhomme. Tout autre administrateur de l'association Tchernoblaye peut ainsi librement communiquer sur les listes de discussion du Réseau, que ce soit avec l'adresse tchernoblaye@free.fr ou avec son adresse personnelle. Le Conseil d'administration a donc fait savoir à Tchernoblaye qu'il maintient sa décision de bloquer l'adresse IP de l'ordinateur de Stéphane Lhomme sur les serveurs de listes mail hébergées par le Réseau "Sortir du nucléaire", dont celui-ci a la responsabilité légale.

Titre : Censure du mail de Tchernoblaye sur les listes du Réseau

Arguments et considérants : L'association Tchernoblaye est adhérente du Réseau depuis 10 ans. Or, depuis plusieurs mois, cette association ne peut plus s'exprimer sur les listes du Réseau (liste [rezo-debat], liste [sud-ouest], etc) du fait d'une censure informatique mise en place depuis le siège du Réseau. Cette censure vise l'ordinateur de Stéphane Lhomme,

président de Tchernoblaye et, à ce titre, gestionnaire du mail tchernoblayefree.fr ;

Les prétextes avancés par le CA pour justifier (a posteriori puisqu'elle été mise en place arbitrairement par le directeur) sont sans valeur :

ce n'est pas au siège du Réseau de choisir qui s'exprime au sein d'une association (le CA a tenté -vainement - de débaucher des membres de Tchernoblaye qui voudraient bien s'exprimer à la place de Stéphane Lhomme) c'est fort légitimement que Stéphane Lhomme doit répondre en son nom à différentes personnes qui, sur les listes du Réseau, justifient le putsch de février 2010. Certaines de ces personnes (MM Chetail, Landrac, Roussée, etc, ainsi que l'anonyme M. "Ivani") ne se gênent pas pour tenir des propos insultants ou violents à l'égard de Stéphane Lhomme, sans pour autant se voir désinscrits par le CA : il y a donc "deux poids, deux mesures". C'est inacceptable.

VOTE:

Êtes-vous pour ou contre le maintien de la censure, sur les listes du Réseau, des mails provenant de l'ordinateur de Stéphane Lhomme, sachant que cette censure partisane a aussi pour conséquence d'empêcher l'expression de l'association Tchernoblaye, qui est pourtant adhérente du Réseau ?

MOTION N°14

**Motion présentée par « Sortir Du Nucléaire Tarn et Promouvoir les
Énergies Renouvelables » (81)**

Titre : Excuses publiques pour une réconciliation

Arguments et considérants : L'association « Sortir Du Nucléaire Tarn et Promouvoir les Énergies Renouvelables » (SDN 81) membre du réseau Sortir Du Nucléaire s'investit en fonction de ses possibilités dans la commission Refondation du réseau Sortir Du Nucléaire.

La commission Refondation dudit Réseau est née suite à une crise interne du Réseau qui est apparue au grand jour lors de l'AG du réseau en février 2010.

Suite à cette AG, le C.A a été dissout.

Un nouveau C.A (dont certains membres étaient déjà présent-e-s dans le C.A dissout en février 2010) a été mis en place de façon provisoire jusqu'à l'AG extraordinaire de juin 2010.

La crise que le Réseau SDN a connu (et qu'elle traverse encore aujourd'hui) a de multiples causes.

Aussi il nous semble peu cohérent d'en avoir fait subir les conséquences aux membres du C.A dissout en février 2010.

Ses sincères militantes et militants de la cause antinucléaires ne peuvent pas être les seul-e-s à assumer les conséquences de cette crise.

L'ensemble du réseau (et ses composantes) a la responsabilité de n'avoir pu anticiper cette crise.

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

L'Assemblée générale du Réseau « Sortir du nucléaire » de mars 2011 :

- **présente des excuses publiques aux militantes et militants présent-e-s dans le CA dissout en février 2011 ;**
 - **considère comme responsabilités communes les causes de la crise interne connue à partir du licenciement de Stéphane Lhomme ;**
 - **présente des excuses publiques à Stéphane Lhomme pour les souffrances vécues depuis ce licenciement, étape importante vers une réconciliation et une reconnaissance mutuelle des torts.**
- Au-delà de ces considérations existe aussi le risque de discrédit envers le mouvement antinucléaire français. Discrédit dont ce mouvement ne peut se payer le luxe devant l'urgence de la situation en France et dans le monde.**

MOTION N°15

Motion présentée par BIOCOOP AU PRE VERT (47)

Titre: Pour sortir par le haut de la crise

Arguments et considérants : Considérant

- Que les administrateurs évincés lors de l'AG des 6 et 7 février avaient remplis leur mandat au mieux de ce qui leur semblait être l'intérêt du réseau ; et que ce n'est pas en excluant des militants de longue date et de bonne foi que l'on construira un rapport de force en notre faveur ;
- Que de surcroît, ils ne l'ont pas été dans des conditions loyales, dans la mesure où ils n'ont pas été avisés du projet de dissoudre et de renouveler le CA ;
- Qu'à travers cet épisode est apparu qu'en cas de conflit entre la majorité des représentants des groupes et les salariés, ce sont ces derniers qui détiennent le pouvoir ;
- Que cela n'est pas satisfaisant ni conforme aux idées de base qui ont prévalu à la création du réseau ;
- Que l'argument qui ferait valoir que c'est l'AG qui au final valide n'est pas recevable dans le contexte, et relèverait plus de la langue de bois que nous reprochons à nos dirigeants que d'une analyse franche et objective de la situation ;
- Que cette dernière remarque vaut aussi pour le premier point,

Nous invitons tous les adhérents du Réseau « Sortir du nucléaire », quel qu'ait été leur rôle dans cette crise, à voter la motion suivante, dans la perspective d'en sortir par le haut en limitant au maximum ses effets dévastateurs au sein du mouvement antinucléaire.

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la résolution suivante :

L'Assemblée générale du Réseau « Sortir du nucléaire » réunie les 19 et 20 mars 2011 :

- **faute de pouvoir les réintégrer, donne quitus moral aux huit administrateurs évincés lors de l'AG de février 2010**
- **réaffirme la place centrale dans l'organigramme du réseau des groupes et de leurs représentants élus.**

MOTION N°16

Motion présentée par THEVA (30) et SDN13

Cette motion est contradictoire avec la Charte du Réseau « Sortir du nucléaire » qui stipule :

*« A cette période charnière où se pose le problème du renouvellement du parc nucléaire français, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons **une décision immédiate de sortie du nucléaire.** »* et non pas une « sortie immédiate » du nucléaire.

Par ailleurs, en vertu de l'article 3 des statuts du Réseau, une telle modification n'est possible que dans les termes suivants :

Article 3 – Charte du Réseau « Sortir du nucléaire »

La Charte du Réseau, annexée aux présents statuts, est le texte fondateur de notre Fédération.

La Charte ne peut être modifiée qu'en AG extraordinaire. Pour être recevable, et donc soumise à une AG extraordinaire, une proposition de modification de la Charte doit :

- soit faire l'objet d'une motion co-signée par au moins 1/4 des groupes qui étaient adhérents (à jour de cotisation et donc dotés du droit de vote) lors de la précédente AG ordinaire.
- soit faire l'objet d'une proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration au complet sur mandat de la dernière AG ordinaire.

Une modification de la Charte proposée en AG extraordinaire ne peut y être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des votes exprimés. Les signataires de la Charte sont informés de toute modification de celle-ci. Les membres en désaccord avec la nouvelle formulation de la charte pourront manifester par courrier leur volonté de ne plus être signataires de la Charte

Titre: Sortie immédiate du nucléaire

Arguments et considérants : Considérant la gravité des risques liés à l'activité nucléaire civile et militaire,

VOTE :

Etes-vous pour ou contre le fait que le Réseau Sortir du Nucléaire, vitrine de la lutte antinucléaire en France, se prononce pour l'arrêt immédiat, définitif et inconditionnel du nucléaire civil et militaire ?

VOTE :

Dans l'affirmative, êtes-vous pour ou contre le fait que les futurs membres du Conseil d'Administration du Réseau Sortir du Nucléaire et l'ensemble de ses salariés soient chargés de tout mettre en oeuvre pour que ce positionnement soit clairement revendiqué et communiqué à l'avenir, en particulier durant les campagnes d'interpellation des divers partis politiques en amont des élections présidentielles de 2012.